



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 12 - 18.03.2021

En exercice ... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
12. BÂTIMENTS

Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des bâtiments et espaces publics de la Communauté de communes de l'île de Ré – Attribution du lot 2bis – Autorisation au Président

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 18 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : Mme Simone FOULQUIER,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à Mme Simone FOULQUIER), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON).

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202112-DE
Reçu le 19/03/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 12 - 18.03.2021

En exercice ... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 12. BÂTIMENTS

Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des bâtiments et espaces publics de la Communauté de communes de l'île de Ré – Attribution du lot 2bis – Autorisation au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2162-1 à R. 2162-14,

Vu la délibération communautaire n°136 du 15 octobre 2020,

Vu le Budget Primitif 2020 du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission littoral, grands travaux et économie en date du 2 mars 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 mars 2021,

Considérant qu'un accord cadre de travaux passé en 8 lots a été publié le 18 juin 2020 au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que pour cette procédure, le Conseil communautaire a autorisé par délibération du 15 octobre 2020, Monsieur le Président, à signer les lots suivants :

- Lot 1 Gros-œuvre Enduits pour un montant maximum annuel fixé à 100 000€ HT :
 - Avec l'entreprise IVAN BILLARD, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 3 Faux plafonds – Cloisons pour un montant maximum annuel fixé à 200 000€ HT :
 - Avec l'entreprise DOUZILLE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 4 Revêtements de sols et murs pour un montant maximum annuel fixé à 50 000€ HT :
 - Avec l'entreprise G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 5 Menuiserie pour un montant maximum annuel fixé à 250 000€ HT :
 - Avec l'entreprise France MENUISIERS, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 6 Plomberie – Sanitaire pour un montant maximum annuel fixé à 100 000€ HT :
 - Avec l'entreprise CEME ATLANTIQUE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 7 Electricité pour un montant maximum annuel fixé à 100 000€ HT :
 - Avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires,
- Lot 8 Peinture pour un montant maximum annuel fixé à 100 000€ HT :
 - Avec l'entreprise G3 BATIMENT, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202112-DE
Reçu le 19/03/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 12 - 18.03.2021

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 12. BÂTIMENTS

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des
bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'île de Ré – Attribution du lot 2bis –
Autorisation au Président**

Considérant la décision de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité, les lots 2 et 9, faute d'offres reçues ;

Considérant qu'un nouvel accord cadre de travaux en 3 lots a été publié le 17 décembre 2020 au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que celui-ci est passé en procédure adaptée et qu'il est conclu sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels suivants :

- **Lot 2 : Charpente :**
 - Montant maximum : 50 000€ HT,
- **Lot 2 bis Couverture :**
 - Montant maximum : 150 000€ HT,
- **Lot 9 Serrurerie - Métallerie :**
 - Montant maximum : 50 000€ HT ;

Considérant que chaque lot fait l'objet d'un accord cadre attribué à un seul opérateur économique pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois ;

Considérant que le marché sera exécuté :

- soit par l'émission de bons de commande s'agissant des prestations définies au BPU,
- soit par la conclusion de marchés subséquents pour les prestations non définies à l'accord cadre ;

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 22 janvier 2021 à 11h00 ;

Considérant qu'à cette date il a été réceptionné 1 seule offre électronique pour le lot 2 bis ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

Critère 1 : valeur technique, pondéré à 60%,

Critère 2 : prix, pondéré à 40% ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202112-DE
Reçu le 19/03/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 12 - 18.03.2021

En exercice ... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
12. BÂTIMENTS**

**Travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des
bâtiments et espaces publics de la Communauté de
communes de l'île de Ré – Attribution du lot 2bis –
Autorisation au Président**

Considérant que, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a attribué le lot 2 bis comme suit :

- Lot 2 bis Couverture :
 - LES COUVERTURES LOPEZ, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires ;

Considérant la décision de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité, les lots 2 et 9, faute d'offres reçues ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre relatif aux travaux tout corps d'état d'entretien et d'amélioration des bâtiments et espaces publics de la Communauté de communes de l'île de Ré, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les avenants :
 - Lot n°2 bis Couverture, à l'entreprise LES COUVERTURES LOPEZ, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires.

Affichée le : **22 mars 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécoeurs citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecoeurs.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D202112-DE
Reçu le 19/03/2021